ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 73137

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales aux fins de connaître le nombre de voitures brûlées, par département, au cours de la nuit de la Saint Sylvestre 2009, ainsi que le nombre d'interpellations.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a pris les mesures nécessaires pour garantir la protection de la population lors des festivités du nouvel an. 45 000 policiers et gendarmes, ainsi que 50 000 pompiers, ont été mobilisés. Leur engagement et leur professionnalisme ont permis que la nuit de la Saint-Sylvestre conserve son caractère festif et se déroule dans le calme, sans incident important. 549 personnes ont été interpellées, contre 288 l'an dernier et 259 lors de la Saint-Sylvestre 2007. Quant au nombre de véhicules incendiés, il s'établit pour la nuit du 31 décembre au 1er janvier 2010 à 1 137, contre 1 147 l'an dernier et 878 lors de la Saint-Sylvestre 2007. Après la forte augmentation du nombre de véhicules brûlés enregistrée le 1er janvier 2009, on constate donc une légère diminution pour la nuit du 31 décembre 2009 au 1er janvier 2010. Ces résultats sont la conséquence de la mobilisation et de la réactivité des policiers, gendarmes et pompiers, qui ont permis, par une présence dissuasive, d'assurer la sécurité de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73137
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2278
Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4037